

DÉLIBÉRATION N°DL20220094 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2021-2023) CONCLUE ENTRE L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ET D'ARTISANS "CARRÉMENT SAINT-CHAMOND", LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON MÉTROPOLITAIN SAINT-ETIENNE ROANNE, LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOIRE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2022

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a pour objectif de redynamiser le secteur du fond de vallée dans le cadre d'un projet intégré de développement. Ce projet s'articule autour de trois grands axes :

- Urbanisme et habitat,
- Commerce et économie,
- Développement social et démocratie de proximité.

La stratégie développée permet de reconquérir les friches, notamment les friches commerciales, et de redonner une attractivité résidentielle et économique au centre-ville. Le commerce est un des éléments de la couture urbaine avec le cœur de ville et l'objectif est d'ancrer durablement le développement commercial dans la stratégie de la ville. Le tissu des commerces et de l'artisanat est un facteur décisif d'un développement harmonieux du territoire. L'animation suscitée, l'emploi créé, les services proposés aux entreprises sont autant d'éléments déterminants dans la vie et le développement de la ville. Ainsi, la collectivité développe une stratégie pour restaurer, préserver et développer les commerces, proposer une offre innovante et lutter contre le mitage commercial.

Ces différentes ambitions ont été partagées entre la ville de Saint-Chamond, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la CMA de la Loire mais également avec l'association des commerçants & artisans "Carrément Saint-Chamond" notamment dans le cadre de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2018-2020), renouvelée en 2021 avec les différents partenaires signataires pour une période de trois ans (2021-2023), une convention à laquelle il a été proposé d'ajouter un « Plan d'actions triennal (2021-2023) » afin d'apporter une dimension davantage opérationnelle. Cette convention ainsi que ce plan d'actions proposés sont le fruit d'un travail de concertation partenarial mené lors des comités de suivi trimestriels de cette convention.

Dans le cadre de ces réunions partenariales, « Carrément Saint-Chamond » a informé les différentes parties de la mise en place d'une « Commission animations » depuis début 2022, avec l'organisation d'animations ayant d'ores et déjà rencontré un franc succès tant de la part du public que des commerçants participants. Par ailleurs, lors de l'assemblée générale de l'association le 11 mai 2022, de nouveaux membres ont intégré le bureau de l'association, occasionnant un renouvellement en partie de celui-ci. Par conséquent, cela témoigne de l'investissement des commerçants et de leur volonté d'agir pour promouvoir l'attractivité commerciale et artisanale de la commune.

Dans la perspective d'encourager cette dynamique proactive de l'association,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de renouveler** la subvention annuelle de 30 000 euros prévue par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2021-2023) annexée à cette délibération pour l'année 2022,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, chapitre 67,
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, afin de signer les conventions et tout autre document nécessaire à la mise en application des mesures proposées ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD